

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 13 mars 2014

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-Président

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Assainissement – Marché de travaux – Les Etangs – Tranche 2014

Monsieur le Président rappelle que les travaux aux Etangs sont réalisés pour le compte de la CC du Haut Chemin. La tranche 2014 est la dernière de ce projet. Elle concerne notamment le passage du réseau sous l'autoroute.

5 entreprises ont répondu à l'appel à concurrence. L'offre variante d'un des cinq candidats a été rejetée.

L'exposé du Président entendu,

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal d'ouverture des plis joints,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché de travaux d'assainissement de la communes de Les Etangs – Tranche 2014 à l'entreprise SOGEA pour un montant prévisionnel de 359 328,80 € HT (marché à prix unitaires – estimation du détail quantitatif estimatif).*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°2 : Assainissement – Marché de services – Contrôles de réception des réseaux d'assainissement sur les communes de Mégange, Guinkirchen et Niedervisse

Monsieur le Président explique que ce marché concerne le contrôle des réseaux créés dans le cadre de la tranche 2013 de travaux du périmètre en régie sur les communes cités ci-dessus.

3 entreprises ont répondu à l'appel à concurrence.

L'exposé du Président entendu,

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal d'ouverture des plis joints,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché de contrôle de réception des réseaux d'assainissement sur les communes de Mégange, Guinkirchen et Niedervisse à l'entreprise S.CO.RE. SARL pour un montant prévisionnel de 17621 € HT (marché à prix unitaires – estimation du détail quantitatif estimatif).
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Contrats à durée déterminée – agents non titulaires

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de recourir à un contrat à durée déterminée pour le remplacement de Mme Audrey MAURY, en congés de maternité du 1^{er} avril au 17 avril 2014. Il y a lieu également de recourir à un contrat à durée déterminée de 3 mois pour un accroissement temporaire d'activités.

Les membres du bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De recourir à un contrat à durée déterminée à temps non complet pour une durée 24/35^{ème} par semaine du 1^{er} avril au 17 avril 2014.
- 2) De recourir à un contrat à durée déterminée à temps non complet pour une durée de 7,06/35^{ème} pour une durée de 3 mois.
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Développement Economique – Marché de travaux – Plate-forme sur la zone industrielle

Monsieur le Président explique que la consultation est terminée pour ce marché d'aménagement d'une plate-forme sur un terrain de la zone industrielle de Boulay appartenant à la CCPB.

L'exposé du Président entendu,

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal d'ouverture des plis joints,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché de travaux de plate-forme sur un terrain de la zone industrielle de Boulay à l'entreprise MULLER TP pour la somme de 124 553 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Piscine – Marché de maîtrise d'œuvre réseau de chaleur – Avenant n°1

Monsieur le Président explique que l'avenant est nécessaire pour préciser certaines dispositions administratives du marché et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré et vu le projet d'avenant,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant numéro 1 du marché cité en objet qui arrête la rémunération du maître d'œuvre à 1 3075 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Boulodrome – Marché de travaux – Lot 8 - Attribution

Monsieur le Président rappelle que l'entreprise titulaire du présent lot a demandé la résiliation du marché. Plusieurs candidats ont donc été consultés pour réaliser cette prestation.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la marché de travaux du boulodrome – Lot 8 Menuiseries Bois avec l'entreprise VP Menuiserie Agencement pour la somme de 7 436,60 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,